



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Orientation des futurs étudiants

Question écrite n° 36153

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la question de des moyens alloués à l'éducation à l'orientation des collégiens et lycéens français en période de crise. Depuis le 20 janvier 2021, la plateforme Parcoursup est accessible aux lycéens de terminale qui souhaitent poursuivre leur scolarité après le bac. Le choix de leur orientation suppose toutefois que ces élèves disposent de toutes informations nécessaires sur les filières existantes et qu'ils envisagent de rejoindre. Or la crise sanitaire que le pays traverse depuis un an maintenant affecte très fortement l'organisation des animations d'information à destination de ces élèves telles que les journées portes ouvertes ou les forums d'information. Les 54 heures annuelles dont devrait bénéficier chaque lycéen pour l'information à l'orientation peinent à se concrétiser. En effet, ces heures se retrouvent dans les faits souvent en concurrence avec des cours obligatoires et des options facultatives dans la répartition des heures de cours dans les établissements. Par ailleurs, les régions, en charge de la formation, mettent en place un certain nombre d'actions sans toutefois que celles-ci soient uniformisées sur le territoire. Face à ces difficultés, elle l'interroge sur le nombre d'heures actuellement utilisé et les moyens qu'entend mettre en œuvre le Gouvernement pour assurer aux collégiens et lycéens une information de qualité leur permettant de choisir leur avenir.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat et du lycée, l'horaire dédié à l'orientation, mis en place dès la classe de seconde, donne désormais aux élèves le temps nécessaire pour découvrir les métiers et les formations, réfléchir à leurs aspirations et construire leur projet grâce à un accompagnement à l'orientation renforcé. Cet horaire constitue un espace disponible pour permettre l'intervention des régions et des partenaires que celles-ci mandatent pour informer les élèves sur les métiers et les formations conformément aux nouvelles responsabilités que la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel leur a confiées. Celle-ci permet aux intervenants de la région de mener des actions d'information en direction des élèves et des étudiants, notamment dans les établissements scolaires, en coordination avec les équipes éducatives. Le cadre national de référence signé le 28 mai 2019 et les conventions récemment signées avec les régions définissent les modalités d'intervention des régions et des régions académiques dans le cadre de l'horaire dédié. L'horaire dédié permet d'inscrire l'orientation dans le temps scolaire et d'organiser les semaines de l'orientation. La nomination systématique d'un second professeur principal en classe terminale permet de renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves dans leurs choix dans Parcoursup. Les modalités des activités ont été adaptées aux protocoles sanitaires. Des plateformes numériques de découverte des secteurs professionnels et des visites virtuelles d'établissements de formation se sont développées afin de permettre aux lycéens de mieux connaître les formations et l'environnement économique. Ainsi, dans le cadre du printemps de l'orientation mis en place en 2021 pour informer les lycéens sur les poursuites d'études, les régions et les régions académiques ont travaillé ensemble pour permettre par l'intermédiaire de l'Onisep l'accès à une information large à travers des ressources larges et diversifiées : quiz, sessions d'immersion, visites virtuelles d'entreprises ou d'établissements proposant des formations de l'enseignement supérieur, vidéos, échanges avec des étudiants ambassadeurs ou des professionnels, webinaires/webconférences, ateliers (CV, lettres, Parcoursup...), des tchats. L'accent est mis sur l'accès gratuit de ressources numériques pour aider à

l'orientation et à la mise en relation avec les interlocuteurs. Les associations qui interviennent pour faciliter l'accès à l'information aux jeunes y sont été associées. Des portails et sites regroupant les apports des différents acteurs sont développés dans chaque région. Outre les classes du lycée d'enseignement général et technologique, l'horaire dédié à l'accompagnement au choix d'orientation concerne également le collège dès la classe de quatrième ainsi que le lycée professionnel dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle. Dans le cadre du dispositif « Un stage pas comme les autres », l'Onisep propose aux équipes de direction et pédagogiques des alternatives destinées aux élèves qui n'ont pas trouvé de stage cette année avec une sélection de ressources pédagogiques et de vidéos leur permettant de découvrir le monde de l'entreprise à distance, des Live avec les professionnels de 6 entreprises, des projets avec des partenaires privés et associatifs. Grâce à des rencontres à distance, les élèves peuvent échanger avec des professionnels et découvrir l'univers du travail et de l'entreprise, des métiers et des parcours. L'ONISEP a aussi développé de nombreux outils (Horizon 2021, Seconde-Premières 2020/2021, Terminales 2020-2021...) sous des formats variés (mini-sites, vidéos, concours, tchat...). Il a produit également un portfolio numérique nommé Folios qui permet de proposer des activités de découverte et un accompagnement à distance des élèves par leurs professeurs et le psychologue de l'éducation nationale. L'élève se connecte à son portfolio soit via l'ENT local, soit directement sur l'application. Il peut y conserver ses travaux relatifs à l'orientation tout au long de son parcours scolaire. Des ressources ont été déployées avec trois vadémécums réalisés au niveau national (collège, LEGT, LP). Des outils et tutoriels en ligne sont mis à disposition des élèves et des familles pour accompagner l'utilisation de Parcoursup. De plus le portail Parcoursup présente pour chaque formation les attendus et des conseils aux lycéens pour les aider dans leurs choix dès la classe de seconde et construire leur parcours de formation.

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36153

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1048

Réponse publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5795